



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 4 juillet 2024

Assainissement du tunnel de la Barre et création d'une liaison verticale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il est prévu de soumettre au Conseil communal un préavis pour l'assainissement de l'ouvrage du tunnel de la Barre ainsi que la création d'une liaison verticale entre la place du Tunnel et la place de la Barre.

Le l'ouvrage du tunnel de la Barre a été construit dans les années 1850 pour permettre la traversée de la Barre, obstacle naturel entre les vallées du Flon et de la Louve au nord de la Cité. Ce tunnel, creusé en tranchée, fait partie de la ceinture dite « Pichard » au même titre que l'ouvrage du Grand-Pont. Il présente la même ligne architecturale que de dernier, avec une voûte en plein cintre (arc de cercle constant) et une maçonnerie en calcaire dur de Meillerie. Le dernier assainissement du tunnel de la Barre a été entrepris au début des années 1990, lors de la creuse de la galerie piétonne y attenante. Cependant, les infiltrations d'eau au travers de la maçonnerie ont persisté et la dégradation de l'ouvrage se poursuit, comme indiqué dans plusieurs expertises et inspections réalisées entre 2014 et 2022.

En parallèle, une opportunité de liaison mécanique verticale entre la place du Tunnel et la place de la Barre a été identifiée dans le cadre de l'étude sur les franchissements et liaisons verticales en vue des démarches de co-financement du PALM 2025.

Lors de sa séance du 30 mai 2024, la Municipalité a approuvé la demande du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics concernant l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 320'000.- permettant de couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour ces études.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 19 juin 2024. Une communication doit maintenant être adressée au Conseil communal.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

